



DECISION DU MAIRE

N° DEC202401-003 - Marché de maitrise d'oeuvre - Aménagement du coeur de bourg

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020,

Vu le code de la commande publique,

Considérant le résultat de la consultation d'appel d'offres pour le marché de maitrise d'œuvre publié sur les sites de marchés publics Démat-Ampa et BOAMP le 28 décembre 2023,

Considérant le candidat retenu par la commission des marchés publics qui s'est tenu le 26 janvier 2023 à 18h,

DECIDE

ARTICLE 1 -

De retenir la proposition de l'agence Métaphore, 38 quai de Bacalan 33300 BORDEAUX.

ARTICLE 2 -

Le montant total de la prestation de maitrise d'œuvre est de 203 694.16€ HT soit 244 432.99€ TTC.

ARTICLE 3 -

La dépense est inscrite au budget 2024 sur l'opération : 2305 Aménagement du Cœur de Bourg.

ARTICLE 4 -

Le conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Signé le 8 février 2024



Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »